



Procès Verbal du Comité syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan

Mercredi 12 novembre 2025 à 18h30
Venarey-Les Laumes - Mairie - Salle Clemenceau

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Jean-Marc RIGAUD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 31 présents dont 29 votants (28 votants et 1 pouvoir donné par M. ROBINAT à M. ROIGNOT)

Date de convocation : Mercredi 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le douze novembre à dix-huit heures trente, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents :

Mathieu CHARTIER, Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Ahmed KELATI (Montbardois) ;

Raphael VEJUX, Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, (Ouche et Montagne) ;

Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU, (Pays d'Alésia et de la Seine) ;

Denis NEAULT, Cyril BRULE, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ;

Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-François FEVRE (Saulieu) ;

Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique LAMAS (Terres d'Auxois).

Membres excusés :

Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO (Montbardois), Patrick SEGUIN, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT (*procuration à Michel ROIGNOT*), Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET, (Ouche et Montagne) ;

Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ;

Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ;

Catherine SADON, Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Le Comité syndical débute à 18h30.

Jean-Marc RIGAUD est désigné Secrétaire de séance.

Patrick MOLINOZ excuse Laurence PORTE qui n'a pas pu se libérer et salue la présence des représentants de la Chambre de Métiers et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte-d'Or.

1) Modifications délégués PETR

Patrick MOLINOZ indique qu'à la suite du décès de Jean-Marie SIVRY, la Communauté de communes Saulieu Morvan a désigné Jean-François FEVRE, adjoint de la Commune de Thoisy-la-Berchère, en qualité de délégué titulaire au PETR.

Il indique également qu'à la suite de la démission de Samuel GALAUD de ses fonctions de Maire et d'Olivier BASSET de ses missions de 1^{er} adjoint, la Communauté de communes des Terres d'Auxois a désigné Véronique LAMAS, Maire de la Commune du Val Larrey, en qualité de déléguée titulaire, et Michel LAGNEAU, Maire de Marcellois, en qualité de délégué suppléant.

2) Personnels PETR

Patrick MOLINOZ invite deux nouveaux agents du Pays à se présenter.

À la suite du départ de Valérie PARIS, le PETR a recruté Simon CELLOT pour occuper les fonctions de Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial et Animateur de la démarche des Productions Auxois Morvan naturellement.

Titulaire d'un Master 2 Géographie, Aménagement, Environnement et Développement, parcours nouvelles ruralités, Agriculture et Développement local, Simon CELLOT a notamment occupé les postes de Chargé de mission en agriculture urbaine auprès de la Mairie de Paris et de Chargé de mission Agroécologie auprès de l'association Terre d'Oasis à Djerba. Il reprend les missions de Valérie PARIS et notamment la mise en œuvre des actions définies dans le cadre du PAT Auxois Morvan, dont l'accompagnement des collectivités pour leur mission de restauration collective, l'accueil et l'installation de nouveaux producteurs sur le territoire, en lien notamment avec la Chambre d'Agriculture, et la poursuite du développement de la démarche de valorisation des producteurs et des productions locales au travers de la démarche des Productions Auxois Morvan naturellement.

Simon CELLOT profite de l'occasion pour rappeler qu'il est possible pour les communes de passer commande de paniers de Noël confectionnés avec les produits Auxois Morvan naturellement.

Dans la perspective du prochain départ d'Arthur DURAND, qui occupe le poste d'Animateur du Patrimoine du Pays d'art et d'histoire, en remplacement de Gwendoline PETIT, titulaire sur le poste et actuellement en congé parental, le PETR a recruté Charles GIOT.

Titulaire d'un Master Histoire-Civilisation, Charles GIOT a notamment occupé les postes de Chargé de médiation au Château royal de Montargis et d'assistant de projets culturels auprès de la Mairie de Bellegarde. Il prendra ses fonctions le 3 novembre prochain et, en lien avec Laurence PORTE, 1^{ère} vice-Présidente en charge du PAH, il sera chargé de la définition et de la mise en œuvre de la programmation annuelle du Pays d'art et d'histoire, de l'animation pédagogique et de l'accompagnement des acteurs touristiques et culturels, et des collectivités du territoire. Il sera également chargé d'engager le travail de bilan et de concertation en vue du renouvellement du label PAH prévu en 2027.

3) Démarche attractivité et accueil de nouveaux habitants

Patrick MOLINOZ rappelle que le PETR s'est engagé, aux côtés de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans la démarche de prospection et d'accompagnement de nouveaux arrivants. L'ambition du dispositif est de prospecter puis d'accompagner 2 000 foyers dans leur projet d'installation, aux côtés des EPCI. Ce guichet d'accueil et d'accompagnement à l'installation dans les territoires doit s'appuyer sur un agent dédié de façon permanente à cette mission. Pour y répondre, le Pays a donc recruté Jérémy FORTECOEFFE, Chargé de mission attractivité et accompagnement des nouveaux arrivants, qui a pris ses fonctions le 4 novembre dernier (**poste financé à 100 % par le programme LEADER**).

À ce jour, ce dispositif a permis d'installer 17 candidats (pour un total de 35 personnes), et 51 candidats sont en cours d'accompagnement. Les profils professionnels des personnes installées sont divers :

- 3 ingénieurs
- 1 aide soignante
- 1 gynécologue
- 2 personnes en recherche d'emploi
- 1 graphiste

- 1 chef de fabrication en imprimerie
- 2 ouvriers en industrie
- 1 responsable webmarketing
- 1 chargé d'affaires BTP
- 1 directrice d'office de tourisme
- 2 artisans
- 2 jeunes retraités
- 1 chargé de projet

Ce dispositif d'accompagnement repose sur un écosystème et des partenariats mis en place par JérémY FORTECOEFFE avec de nombreux acteurs du territoire dans le domaine de l'emploi, de la formation, du logement, de l'intégration sociale, des institutions... permettant une très grande réactivité. Ce dispositif est particulièrement apprécié par les acteurs économiques du territoire (clubs d'entrepreneurs, entreprises locales) qui y voient une opportunité pour répondre à leurs besoins de recrutement.

Au-delà de l'installation de nouveaux habitants, cette opération est également une démarche forte pour renforcer l'attractivité de l'Auxois Morvan. Le chargé de mission participe ainsi à des nombreux événements permettant notamment de faire connaître le territoire et de le valoriser.

On retiendra notamment sa participation au salon des internes organisé par l'Union Régionale des Professionnels de Santé à Arc-et-Senans, au salon de la mobilité professionnelle à Lyon, à l'édition 2025 du « Village des recruteurs » à Dijon, au « Job dating » organisé dans le cadre de Territoire d'Industrie à Saulieu le 1^{er} octobre dernier, à l'opération « Incroyable Territoire » de Saulieu, aux soirées d'accueil des nouveaux arrivants de la Communauté de communes des Terres d'Auxois, aux journées régionales des chargés d'accueil de Bourgogne Franche-Comté (Paris, Muséoparc Alésia, Paray-le-Monial), au projet médico-soignants organisé par le CH-HCO. Différents documents ont également été produits afin de renforcer cette attractivité du territoire et de faire connaître la démarche d'accompagnement, notamment, la brochure « venez-vivre en Auxois Morvan, des affiches pour les offices de tourisme permettant à de potentiels candidats d'être redirigés vers le chargé d'accueil, des autocollants distribués aux commerçants permettant également contacter de chargé d'accueil (ces autocollants résultent d'une demande de plusieurs entreprises à l'occasion de notre participation aux assemblées générales du Club des entrepreneurs de l'Auxois Morvan).

Au titre des principaux freins repérés à l'installation sur le territoire, on relève une carence du parc locatif, une faiblesse des solutions de mobilités intra territoriales, la question de la démographie médicale, la présence de parcs éoliens et photovoltaïques, une augmentation des meublés touristiques (type « Airbnb...») au détriment des résidences principales. Au titre des atouts du territoire relevés par les candidats à l'installation on note la présence de cet accompagnement personnalisé, les paysages naturels et la présence de circuits courts, la richesse de la biodiversité, le dynamisme du tissu culturel et associatif.

JérémY FORTECOEFFE précise qu'il s'agit d'être un peu sur tous les fronts. C'est la raison pour laquelle le Pays a notamment participé aux salons de la mobilité à Lyon et à Paris. Le Pays est également présent lors de la soirée d'accueil des nouveaux arrivants de la CCTA, et des journées régionales des chargés d'accueil, avec une dimension partenariale assez forte.

4) Diagnostics Numériques

Dans le prolongement des « Rendez-vous Pays » partagés avec les « Commissions numériques locales » (ComNum) de l'ARNia, Patrick MOLINOZ rappelle que la Mission numérique du PETR a proposé des diagnostics numériques aux collectivités participantes.

L'ARNia est lauréate, pour l'animation du centre régional de Cybersécurité (CSIRT) via la Région BFC, du dernier appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ANSSI (agence nationale de sécurité des systèmes d'information). Elle a par ailleurs été associée à un exercice national de grande ampleur visant à simuler une cyberattaque massive. Son expertise est à disposition notamment de toutes les communes de la région (adhérentes ou pas à l'ARNia).

Il est rappelé que la cybersécurité et la protection des données sont des enjeux stratégiques majeurs. Les attaques ne se limitent plu à des opérations crapuleuses mais relèvent de plus en plus souvent de stratégie de déstabilisation provenant de l'étranger, et singulièrement de Russie et de Chine. Aucune structure publique n'est à l'abri, même la plus petite, car les attaques sont lancées de manière aléatoire et quotidiennement. Le blocage des ordinateurs et des données peut mettre à mal des organisations pendant plusieurs semaines et pour des coûts considérables. Il y a quelques jours l'hôpital de Pontarlier a ainsi été victime d'une attaque qui a réussi.

L'objectif de ces diagnostics est d'établir, très concrètement, les actions nécessaires à la sécurisation des équipements et des pratiques numériques. En effet, les préconisations nationales restent articulées autour de notions techniques compréhensibles par les spécialistes mais dont la transposition en actions concrètes n'est pas inscrite clairement dans la littérature disponible. Par exemple, que doit mettre en œuvre une commune rurale pour respecter la gestion des droits d'accès selon les profils utilisateurs.

Il s'agissait aussi d'alerter les communes sur le renouvellement des licences de Windows 10 et d'Office 2016 ou 2029, dont le support est arrivé à terme en octobre 2025. L'arrêt des mises à jour expose les communes à des attaques non corrigées ou à des subterfuges non souverains pour conserver un semblant de sécurité.

Suite à la remise d'un diagnostic, la Mission numérique propose un rendez-vous de suivi, afin d'examiner avec la commune si les préconisations ont pu être mises en place et si non, quels ont été les freins à leur adoption.

Parce que certaines questions numériques ne nécessitent pas un rendez-vous en présentiel et afin de faciliter les échanges, la Mission numérique a adopté un système de prise de rendez-vous : « 30 minutes avec la Mission numérique » qui permet de réserver un créneau pour un échange en visioconférence ou téléphonique sur une problématique spécifique.

Enfin la Mission numérique engagera dans les prochaines semaines des actions de sensibilisation particulière à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les collectivités. Au-delà du recensement des pratiques il s'agira d'accompagner élus et agents vers les outils les plus sécurisés.

Patrick MOLINOZ précise que les problèmes de cybersécurité sont souvent liés à des erreurs humaines, de mauvais choix de mots de passe par exemple. Il y a une culture de la sécurité numérique à acquérir et un minimum de conscience à prendre. Alexandre GARDAVOT peut aider les collectivités du Pays.

Jean-Michel PÉTRÉAU considère qu'il faudrait des sessions de sensibilisation collective auprès des secrétaires de mairie. Alain MATHIEU précise que c'est ce qui est proposé lors des « journées Pays » organisées chaque année et qui s'adressent aussi bien aux élus qu'aux secrétaires de mairie.

Gérard VERDREAU s'interroge sur le rôle des uns et des autres, et cite notamment l'exemple du Département qui propose également des accompagnements sur le sujet.

Patrick MOLINOZ répond qu'il est important pour le secteur public de se mettre ensemble et que l'échelle minimum d'intervention est l'échelle régionale. Toutefois, les coûts de ces experts dans ces domaines sont tels qu'on ne peut pas y arriver. Il note aussi que le Département fondateur du GIP a décidé de sortir et de faire tout seul. C'est son choix, mais il faut admettre que moins il y a d'argent plus il faudrait qu'on mutualise. Il précise enfin que l'accompagnement d'Alexandre GARDAVOT est gratuit pour les communes. C'est le principe même du Pays que de faire de la mutualisation à l'échelle du territoire. Sur des sujets transverses, la problématique est la même. Nous sommes un des rares à conserver un agent numérique, c'est en bonne voie pour que cela continue en 2026.

5) Contrat Local de Santé

Laurence JEDYNSKI indique que l'opération « Mange et mets tes baskets ! » a été engagée. Pour mémoire, le Contrat Local de Santé et le Projet Alimentaire Territorial du Pays Auxois Morvan ont répondu à l'appel à projets « Nutrition et activité physique » lancé par la CPAM et ont été retenus. Entre septembre 2025 et janvier 2026, un programme complet, intitulé « mange et mets tes baskets » et financé par la CPAM, le PETR et la CPTS Sud Côte-d'Or (le Conseil Départemental a également été sollicité en mai dernier, sans réponse à ce jour), sera proposé aux enfants et à leurs familles, autour de l'équilibre alimentaire et du plaisir de bouger :

- **4 ateliers d'éducation à une alimentation saine, soutenable et savoureuse** par l'[école comestible](#), pour découvrir les bons aliments, goûter, sentir, apprendre en s'amusant !
- **1 soirée d'échanges** animée par la diététicienne Julie Maurage, pour aider les parents à faire le plein d'astuces et de bonnes idées pour des repas simples, équilibrés, à décrypter les étiquettes, à choisir les bons produits.
- **10 ateliers d'activité physique**, animés par l'[EPGV](#) de Côte-d'Or, Camille Moutard, le CPIE, les associations locales de randonnée, pour bouger en s'amusant, tester différents types de marches et ancrer des habitudes de mobilité douce au quotidien.
- **1 sortie à la ferme**, organisée avec les associations locales de randonnée, pour relier alimentation, marche, nature et territoire.

Ces activités concerneront 20 élèves de CE2-CM1 de l'école Courtépée à **Saulieu**, et 28 élèves de CE1-CE2 de l'école Jeanne d'Arc à **Arnay-le-Duc**. Les objectifs du projet sont d'aider les enfants à adopter durablement de bonnes habitudes alimentaires, et encourager la pratique régulière d'une activité physique, dans une ambiance conviviale et motivante.

Concernant le dispositif « **Ma santé, c'est dans la boîte rouge !** », Laurence JEDYNSKI rappelle que le Pays a déployé le dispositif « boîtes rouges » sur l'ensemble du territoire. Cette boîte, placée dans le réfrigérateur d'une personne âgée ou isolée, contient tout ce qu'il faut savoir sur sa santé, permettant ainsi une prise en charge optimale par les services de secours lors d'une intervention à domicile. Les partenaires du Contrat Local de Santé ont également été associés et certains ont fait part de leur intérêt pour ce projet, par exemple les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) du territoire. En 2024, le Pays Auxois Morvan a financé cent boîtes par communauté de communes à des fins expérimentales. Plusieurs communes ont passé commande à leur tour et 1 300 boîtes ont été commandées. Face au succès de l'opération et au coût représenté le PETR a délibéré le 28 mai dernier afin de permettre à toutes les communes de lui acheter les boîtes rouges à prix coûtant **(1,68€)**. Une prochaine commande sera lancée en fin d'année ou en début d'année 2026 pour répondre aux nouvelles demandes formulées notamment auprès de la Chargée de mission santé.

Patrick MOLINOZ invite les communes à s'intéresser au sujet, car c'est un projet tout simple qui fait gagner du temps aux pompiers. Une campagne d'information sera relancée pour faire une commande groupée.

Enfin, Laurence JEDYNSKI confirme l'organisation des 1ères **Assises de la Santé en Auxois Morvan. Elle rappelle que dans le cadre de son Contrat Local de Santé 2025-2029, le Pays Auxois Morvan, en lien avec l'Agence Régionale de Santé BFC, organise les premières Assises de la Santé en Auxois Morvan le 1er décembre 2025** de 17h à 21h30 au Muséoparc Alésia.

L'ambition première est de communiquer sur « ce qui fonctionne » et quelles sont les solutions proposées par le territoire et ses acteurs, plutôt que de se pencher une nouvelle fois sur la problématique de la baisse de la démographie médicale, déjà largement identifiée. Il s'agit de montrer que l'Auxois Morvan est un territoire rural qui dispose d'atouts réels en matière de santé (hôpitaux de proximité, Maisons de santé, CPTS, DAC, Contrat Local de Santé...). Organisées notamment autour de tables rondes thématiques animées par Patrice BOUILLLOT, ces assises à destination des élus locaux, des acteurs relais (structures sociales et médico-sociales), des professionnels de santé et des représentants des usagers, visent à :

- Favoriser la collaboration entre professionnels de santé, établissements hospitaliers, structures coordonnées (CPTS), élus, associations et acteurs institutionnels (ARS, DAC 21).
- Valoriser l'offre locale de soins et les pratiques innovantes.
- Donner la parole aux acteurs relais du territoire.
- Renforcer la visibilité des dispositifs existants et améliorer la connaissance mutuelle.
- Dynamiser le territoire autour d'un projet commun et positif.

Patrick MOLINOZ souligne le fait que l'idée de ces assises est aussi qu'il puisse y avoir une bonne couverture presse. C'est une opération d'information mais également de valorisation et de communication du territoire. L'objectif est d'amener un regard positif sur ces enjeux et sur le territoire.

6) Territoire d'Industrie

Alain MATHIEU fait le point sur les actions menées au cours de ces derniers mois dans le cadre du programme Territoire d'Industrie.

Il rappelle qu'un « job dating » a été organisé à **Saulieu** le 1^{er} octobre dernier, en partenariat avec France Travail, la Mission Locale (des Marches de Bourgogne et de Beaune), l'UIMM. La ville de Saulieu a gracieusement prêté la salle du marché couvert pour l'occasion. Cette première édition, qui visait à permettre aux entreprises du bassin de recruter leurs futurs collaborateurs et aux demandeurs d'emploi de trouver un travail, a été un succès : une trentaine d'entreprises et de structures ont tenu un stand et près de 120 demandeurs d'emploi se sont déplacés pour cette matinée. Plusieurs entreprises ont indiqué avoir réalisé des entretiens prometteurs et certaines ont pris date avec les candidats pour des sessions de recrutement. Une nouvelle édition pourrait être de nouveau organisée en 2026 (le lieu restant à définir).

Toujours au regard de la problématique liée aux difficultés de recrutement des entreprises, en lien avec le Chargé de mission attractivité et accompagnement de nouveaux arrivants JérémY FORTECOEFFE, l'Alain MATHIEU indique qu'il a participé avec France Travail à l'édition 2025 du Village des recruteurs le 25 septembre dernier à Dijon. Ce salon a accueilli près de 2 500 visiteurs et a permis de recueillir plusieurs candidatures qui ont été orientées vers les entreprises de l'Auxois Morvan.

Alain MATHIEU indique qu'il a accompagné deux entreprises du territoire, **JB System à Saulieu et Néotiss à Venarey-Les Laumes**, pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du fonds vert Territoire d'Industrie. Ce fonds, spécialement dédié dans le cadre de la démarche Territoire d'Industrie 2023-2027, permet d'accompagner les projets d'investissement des entreprises industrielles en lien avec la transition écologique. L'enveloppe nationale est régionalisée et gérée par les préfets de région après instruction des dossiers par l'ADEME. Au terme de l'instruction des différents dossiers, les deux entreprises ont été retenues et seront donc accompagnées dans le cadre de ce fonds.

Enfin, Alain MATHIEU indique qu'il a obtenu de l'ANCT qu'elle finance de l'ingénierie de projet pour accompagner la **Communauté de communes de Saulieu** dans son projet de réhabilitation de la friche industrielle de La Roche-en-Brenil. Après une première visite sur le site en juillet dernier, le cabinet Ancoris vient récemment de présenter ses premières propositions de travail en vue de développer une activité industrielle sur le site de cette ancienne scierie. Le coût de cet accompagnement est entièrement pris en charge par l'ANCT dans le cadre de Territoire d'Industrie.

II. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 28 mai 2025

Patrick MOLINOZ propose d'adopter le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est mis aux voix et adopté.

III. Délibérations

1) n° 2025-23 : prêt relais

Patrick MOLINOZ indique que ce projet de délibération tend à autoriser Monsieur le Président à contracter un prêt-relais auprès du Crédit Mutuel afin de pouvoir disposer de la trésorerie suffisante pour le règlement des charges courantes de fonctionnement du PETR, dans l'attente du versement de subventions attendues notamment au titre du programme LEADER.

Le programme LEADER 2023-2027 connaît en effet des retards dans la mise en place de son outil de paiement qui ont conduit à avoir des retards sur le versement des aides allouées. À ce jour, nous avons sollicité 430 000 € de fonds européens LEADER, incluant la contrepartie régionale associée, pour lesquels nous avons déjà conventionné 100 000 €. Les demandes de paiement devraient être opérationnelles à partir de février 2026. Afin de pouvoir assurer le paiement des factures, et compte tenu de l'avance de trésorerie faite par le Pays, notamment sur les subventions du programme européens LEADER, il convient de souscrire un prêt-relais. Actuellement, nous avons une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €, auprès du Crédit Mutuel. Après avoir sollicité plusieurs organismes bancaires, il est proposé de retenir la proposition du Crédit Mutuel, avec les caractéristiques suivantes :

Montant du crédit relai : 125 000 €
 Durée : 1 an
 Taux : 3,15 % fixe, les intérêts sont calculés sur la base 365/365 jours
 Frais de dossier : 125 euros débloqués au 1^{er} tirage
 Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalités

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour :	29
Contre :	0
Abstentions :	0

- 1) Approuve la demande de prêt-relais auprès du Crédit Mutuel ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et à exécuter la présente décision.

Patrick MOLINOZ propose qu'un courrier soit adressé à la Région pour insister sur le fait que les retards de déploiement du logiciel créent des difficultés aux porteurs et aussi à la structure Pays. On demandera la prise en charge des intérêts. Il rappelle que 9 régions dont la Bourgogne Franche-Comté ont décidé de changer de logiciel, le précédent, OSIRIS, ayant été jugé insatisfaisant. Toutefois, le nouveau logiciel n'a pas été livré dans les délais et doit être adapté aux règles de chaque région.

2) n° 2025-24 : DM 1

Patrick MOLINOZ indique que ce projet de délibération tend à se prononcer sur une décision modificative au budget primitif pour 2025 rendue nécessaire à la suite de changements concernant les charges de personnel, qui n'ont pas été prévus au budget primitif 2025, à savoir une augmentation du taux de la CNRACL de 31,65 % à 34,65 %, et la nécessité d'une période de tuilage d'un mois sur le poste d'animateur du patrimoine dans la perspective du départ d'Arthur DURAND et de son remplacement par Charles GIOT.

Afin de prendre en compte ces dépenses supplémentaires, il est donc proposé de faire le mouvement suivant :

Section Fonctionnement : Dépenses de Fonctionnement

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2025	Proposition DM 1	Nouveau budget 2025
<u>Dépenses de Fonctionnement</u>				
6234	Frais de réception	3 000,00 €	- 2 000,00 €	1 000,00 €
6236	Catalogue et imprimés	53 500,00 €	- 7 000,00 €	46 500,00 €
64131	Rémunération	153 316,00 €	+ 3 200,00 €	156 516,00 €
6453	Cotisation aux caisses de retraite	38 900,00 €	+ 5 800,00 €	44 700,00 €
66112	Intérêt – rattachement des ICNE	0,00 €	+ 400,00 €	+ 400,00 €
6064	Fournitures administratives	3 500,00 €	- 400,00 €	3 100,00 €

Le budget 2025 reste à l'identique en dépenses de fonctionnement à 684 966,00 €.

Section Investissement : Recettes d'investissement

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2025	Proposition DM 1	Nouveau budget 2025
<u>Recettes d'investissement</u>				
1641	Emprunts en euros	0,00 €	+ 125 000,00 €	+ 125 000,00 €

Le budget 2025 en recettes d'investissement passe de 76 534,35 € à 201 534,35 €. Le budget primitif avait été voté en sur-équilibre de 11 592,35€, il passe en sur-équilibre de 136 592,35 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Approuve la décision modificative n°1 ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et à exécuter le présent budget.

3) n° 2025-25 à 2025-28 : ingénierie pour 2026

Patrick MOLINOZ indique que ces projets de délibérations tendent, comme chaque année, à solliciter les partenaires du Pays pour le financement de l'ingénierie :

- **n° 2025-25 : demande de subvention ingénierie 2026 Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre du contrat de territoire – ingénierie de projets**

Patrick MOLINOZ rappelle que la Région Bourgogne Franche-Comté soutient l'ingénierie du Pays de l'Auxois Morvan au titre des Contrats de territoire « Territoires en action ». Il est proposé de solliciter une aide au financement des postes suivants pour l'année 2026 et d'adopter le plan de financement correspondant :

1) Chargée de mission Tourisme – Patrimoine (1 ETP)

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Poste de recettes	Montant	Taux d'intervention
Salaires et charges (1 ETP)	37 500,00 €	Conseil Régional BFC	18 750,00 €	50,00 %
		Autofinancement	18 750,00 €	50,00 %
Total	37 500,00 €	Total	37 500,00 €	100,00 %

2) Chargée de mission Santé (1 ETP)

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Poste de recettes	Montant	Taux d'intervention
Salaires et charges (1 ETP)	53 000,00 €	Conseil Régional BFC	15 900,00 €	30,00 %
		ARS	26 500,00 €	50,00 %
		Autofinancement	10 600,00 €	20,00 %
Total	53 000,00 €	Total	53 000,00 €	100,00 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29
 Contre : 0
 Abstentions : 0

1) Autorise Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (crédits Contrat de territoire « Territoires en action ») pour le financement des postes indiqués, pour l'année 2026 ;

2) Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande.

• **n° 2025-26 : demande de subvention LEADER – Animation PAT 2026**

Patrick MOLINOZ rappelle qu'après une première labellisation de niveau 1 en 2021, le Pays Auxois Morvan a été labellisé Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 en mai 2024. Une animation a été mise en place dès 2019 afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet alimentaire territorial. Pour l'année 2026, le Pays a décidé de poursuivre son travail autour de l'alimentation de proximité, notamment en lien avec le Contrat Local de Santé, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions autour de la prévention-nutrition, et d'éducation et de sensibilisation aux productions locales. Afin de mener à bien cette mission, 1 ETP est dédié à l'animation du PAT Auxois Morvan pour l'année 2026. Ce poste, et les missions qu'il implique, peut être financé dans le cadre du programme LEADER.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	40 100,00 €	LEADER	80,00 %	36 892,00 €
Coûts indirects	6 015,00 €	Contrepartie Régionale Associée	20,00 %	9 223,00 €

		- CRBFC		
Total	46 115,00 €	Total	100 %	46 115,00€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

• **n° 2025-27 : demande de subvention ingénierie Contrat Local de Santé 2026 Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté**

Patrick MOLINOZ rappelle que l'Agence Régionale de Santé soutient l'ingénierie du Pays de l'Auxois Morvan au titre de l'animation du Contrat local de Santé. Il est proposé de solliciter une aide au financement du poste de Chargée de mission Santé pour l'année 2026 et d'adopter le plan de financement correspondant : 1 ETP en charge de l'animation du Contrat Local de Santé

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Poste de recettes	Montant	Taux d'intervention
Salaires et charges	53 000,00 €	ARS	27 000,00 €	50,00 %
Frais de déplacement	1 000,00 €	CRBFC	16 200,00 €	29,42 %
		Autofinancement	10 800,00 €	20,58 %
Total	54 000,00 €	Total	54 000,00 €	100 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence Régionale de Santé pour le financement du poste indiqué pour l'année 2026 à hauteur de 27 000 € ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

• **n° 2025-28 : demande de subvention ingénierie numérique 2026 CRBFC**

Patrick MOLINOZ rappelle que la Région Bourgogne Franche-Comté soutient l'ingénierie du Pays de l'Auxois Morvan et notamment le poste de Chargé du développement des usages du numérique au titre de sa politique sectorielle. Il est proposé de solliciter une aide au financement du poste d'animateur « usages numériques innovants » pour l'année 2026 et d'adopter le plan de financement correspondant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Poste de recettes	Montant	Taux d'intervention
Salaires et charges (1 ETP)	43 000,00 €	Conseil Régional BFC	34 400,00 €	80,00 %
		Autofinancement	8 600,00 €	20,00 %
Total	43 000,00 €	Total	43 000,00 €	100 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Autorise Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour le financement des postes indiqués, pour l'année 2026 ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

4) n° 2025-29 : tarifs guides conférenciers

Patrick MOLINOZ indique que ce projet de délibération tend à se prononcer sur une modification des tarifs liés à la rémunération des guides conférenciers du Pays d'art et d'histoire fixée par délibération du 4 juillet 2022. En effet, depuis quelques années, le Pays d'art et d'histoire a diversifié ses actions de médiation et le partenariat avec les offices de tourisme du territoire s'est renforcé. De nouveaux formats de visites guidées peuvent être proposés et certaines visites durent plus longtemps que 2h30. Il convient donc de modifier la rémunération des guides conférenciers afin de l'adapter aux nouveaux besoins et aux nouveaux formats des visites.

Vu la délibération du 28 octobre 2004 portant sur les vacations des guides-conférenciers ;
Vu la délibération du 1^{er} mars 2007 portant sur les vacations des guides-conférenciers ;
Vu la délibération n° 2012-53 du 12 décembre 2012 portant sur la tarification des vacations des guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire, modifiée par la délibération n°2022-14 du 4 juillet 2022 ;

Dans le cadre de son programme annuel de visites guidées et actions de médiation, en partenariat avec les offices de tourisme du territoire, le Pays d'art et d'histoire de l'Auxois Morvan s'engage, comme indiqué dans la convention signée avec le Ministère de la Culture, à faire appel à une équipe de guides-conférenciers agréés. Par délibération n°2022-14 du 4 juillet 2022, le tarif des vacations des guides conférenciers a été fixé à :

- 84€ brut pour 2h30 de visite guidée
- 56€ brut pour 1h30 de visite guidée
- 28€ brut par heure de travail (recherche pour une visite, réunion de travail)
- 28€ brut par heure pour les animations auprès des scolaires et temps de préparation

Depuis quelques années, le Pays d'art et d'histoire a diversifié ses actions de médiation et le partenariat avec les offices de tourisme du territoire s'est renforcé. De nouveaux formats de visites guidées peuvent être proposés. En effet, certaines visites durent plus longtemps que 2h30. Il convient donc de modifier la rémunération des guides conférenciers afin de l'adapter aux nouveaux besoins et aux nouveaux formats des visites. Il est proposé, dans un objectif de simplification, de rémunérer les guides conférenciers de la manière suivante :

Visites guidées :

- Temps de préparation : forfait de 5 heures à 28€ brut par heure + prise en charge d'un déplacement aller/retour pour préparation sur site ;
- Temps de la visite : 28€ brut par heure entamée, dans la limite de 4 heures par visite guidée + prise en charge d'un déplacement aller/retour pour la visite.

En cas de duplication de la visite à l'identique, sur la même année, le temps de préparation de la visite ne sera compté qu'une seule fois.

Activités pédagogiques :

→ Temps de préparation : forfait de 4 heures à 28€ brut par heure + prise en charge d'un déplacement aller/retour pour préparation sur site ;
 → Animation pédagogique : 28€ brut par heure entamée, dans la limite de 3 heures par animation pédagogique + prise en charge d'un déplacement aller/retour pour l'animation pédagogique.

En cas de duplication de l'animation pédagogique à l'identique, sur la même année, le temps de préparation de l'animation ne sera compté qu'une seule fois.

En cas d'animation pédagogique comprenant plusieurs sessions, le temps de préparation et d'intervention sera multiplié par le nombre de session.

La prise en charge des frais de déplacement se fera de la manière suivante : 1 aller/retour pour la préparation, quel que soit le nombre de sessions, et 1 aller/retour pour l'animation par session.

En cas de multiples animations pédagogiques sur la même journée et sur le même site, un seul aller/retour sera pris en charge, par jour.

Temps administratif :

→ Réunions diverses : 28€ brut par heure entamée + prise en charge des frais de déplacement.

Il est donc proposé de modifier les conditions de rémunérations et le remboursement des frais de déplacement des guides conférenciers de la manière proposée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour :	29
Contre :	0
Abstentions :	0

- 1) Approuve les modifications proposées ;
- 2) Approuve les tarifications de vacation des guides conférenciers ;
- 3) Approuve les modalités de remboursement des frais de déplacement ;
- 4) les changements seront effectifs à compter du 01/01/2026.

5) n° 2025-30 : subventions exceptionnelles

Patrick MOLINOZ informe que le Pays a été sollicité par plusieurs associations :

1) Association des Producteurs et Artisans Auxois Morvan naturellement : à la suite de la création de l'association des producteurs et artisans Auxois Morvan naturellement, et afin de poursuivre l'accompagnement de la relance de la démarche et de la marque, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association. Cette dernière, depuis sa constitution a permis la fédération des producteurs et artisans membres et de mener des actions en commun : participation à des foires et marchés sous un stand commun aux couleurs de la marque à l'occasion de la foire de Montbard (avec une offre de restauration), à l'occasion des soirs de marché sur la Communauté de communes Ouche et Montagne, à l'occasion des 40 ans de France Bleu à l'Abbaye de Fontenay, et ces deux dernières années à l'occasion des Journées Gourmandes de Saulieu. L'association a également proposé en fin d'année 2023, et proposera à nouveau, la confection de paniers/cadeaux à destination des communes et des comités d'entreprises pour les occasions particulières ou les fêtes de fin d'année. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 500€.

2) Comice Agricole de Saulieu pour l'organisation de la « Fête du Charolais » qui s'est tenue les 23 et 24 août 2025 à l'espace Jean Bertin à Saulieu. Vitrine de l'élevage avec près de 5 000 visiteurs chaque année, cette manifestation permet aux éleveurs de présenter leur savoir faire au cours des traditionnels concours de boucherie bovin et ovin. Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

3) Association Foire de Montbard, pour l'organisation de l'édition 2025 de la Foire Régionale de Montbard qui s'est tenue du 4 au 6 septembre derniers. Cette manifestation phare du territoire rassemble chaque année près d'une centaine d'exposants et accueille près de 20 000 visiteurs. Elle permet de mettre en lumière les acteurs de la Haute Côte-d'Or et de l'Auxois dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. Comme l'an dernier, la Foire a accueilli un stand dédié à l'association des Producteurs et Artisans Auxois Morvan naturellement. Les producteurs, outre la vente directe, ont également proposé une offre de restauration composée uniquement des produits Auxois Morvan naturellement. Les équipes du Pays ont été mobilisées pour prêter main forte aux producteurs durant ces 4 jours.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

4) Association pour le rayonnement de l'Abbaye de Fontenay : comme en 2023 pour l'événement particulier autour des 40 ans de France Bleu et l'an dernier, Eric VIELLEARD, responsable d'exploitation de l'abbaye, a proposé au Pays de l'Auxois Morvan d'accueillir les producteurs et artisans Auxois Morvan naturellement à l'occasion du marché de producteurs organisé dans le cadre de l'édition 2025 du Fantastic picnic. Dimanche 14 septembre dernier, les producteurs étaient donc présents et proposaient également pour certains leurs produits sur les stands du parcours de la randonnée gourmande mise en place, en plus du marché. Cette édition a également été l'occasion de tenir un stand Pays d'art et d'histoire, en commun avec l'office de tourisme de Montbard, et d'organiser le lancement officiel de la réédition du livret « Laissez-vous conter le Pays d'art et d'histoire Auxois Morvan ». Il est proposé d'accorder une subvention de 500 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour :	29
Contre :	0
Abstentions :	0

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Producteurs et Artisans Auxois naturellement ;
- 2) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ au Comité agricole de Saulieu ;
- 3) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'Association Foire de Montbard ;
- 4) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle 500 € à l'association pour le rayonnement de l'Abbaye de Fontenay ;
- 5) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65738 du budget principal

IV. Questions diverses

Patrick MOLINOZ informe le comité syndical que la prochaine réunion consacrée notamment au DOB pour 2026 se tiendra le 19 décembre 2025 à 18h.

L'ordre jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant proposée, Patrick MOLINOZ remercie les délégués et prononce la clôture de ce comité syndical.

Secrétaire de séance : Jean-Marc RIGAUD

Patrick MOLINOZ

Président du PETR du Pays de l'Auxois Morvan